



Déclaration préalable au CDEN du 3 mars 2017

La carte scolaire se fait notamment, nous le savons, en fonction de décisions nationales, et désormais académiques. Et cette année, la priorité est donnée au primaire pour les créations de postes.

Pour rappel, ce sont donc 11 662 créations de postes qui sont prévues pour la rentrée 2017 dans l'Education Nationale, dont 8711 postes de professeurs.

Après les 80000 suppressions de postes subit sous le mandat Sarkozy, force est de constater un effort louable mais malgré tout insuffisant. A quoi bon pratiquer la langue de bois ?

4311 postes de professeurs sont prévus pour l'école primaire.

4311 pour : commencer à résorber les déficits dans les académies de Créteil et Versailles, des remplacements effectifs dans toutes les écoles en cas d'absence d'un enseignant, permettre aux enseignants d'aller en stage avec une offre de formation continue digne de ce nom, augmenter la décharge des maîtres formateurs, prévue dans les textes, augmenter enfin la décharge de direction ...

Mais aussi mettre en place de nouveaux dispositifs : Plus de maîtres que de classe (prévus initialement pour toutes les écoles), et la scolarisation des moins de 3 ans.

Alors que nous défendons effectivement ces créations de postes et malgré une diminution démographique, comment y croire avec seulement 4311 postes ?

En parallèle on voit s'éloigner l'espoir d'une réduction réelle des effectifs notamment en éducation prioritaire. Avec seulement 2 élèves en moins par classe, peut-on réellement dire que les conditions particulièrement difficiles de l'éducation prioritaire sont réellement prises en compte ?

S'éloigne aussi l'espoir de RASED suffisants pour venir en aide au nombre de plus en plus élevé d'élèves en difficulté, notamment dans les écoles rurales qui impliquent du temps et des frais de déplacement conséquents alors que les enveloppes budgétaires sont exangues. Au lieu de créer des postes, le ministère choisit de réformer la formation des enseignants spécialisés.

Le P/E de Haute-Marne, oui, est l'un des plus élevés de France. Malgré tout, il est dans la moyenne de ceux des pays de l'OCDE et a donc tout lieu d'être maintenu.

Et comment accepter que l'on puisse dire qu'une classe de 19 élèves manquerait de dynamisme.

Un rapport de 2015 sur l'OCDE actait le fait que l'augmentation du nombre d'élèves par classe augmentait proportionnellement le temps passé à la discipline au détriment du temps d'apprentissage. D'autres rapports feront allusion à la prise en compte de la difficulté scolaire, à la différenciation.

Mais faut-il toujours faire référence à des rapports quand les professionnels de terrain constatent et disent cela tous les jours ? Alors qu'ils vivent de plus en plus mal l'impossibilité de faire réussir chaque élève comme cela leur tient à cœur, comme certaines méthodes pédagogiques le permettraient avec d'autres moyens, les enseignants subissent un discours qui les culpabilise.

Selon Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités le système français n'est pas le pire au monde, il est hypocrite. Ce qui fâche, ce n'est pas ce qu'il est, mais l'écart entre un discours sur l'égalité scolaire et la réalité vécue.

Imaginons pour notre part une école où, par exemple, on arrêterait de vouloir enseigner la lecture le plus tôt possible, ce qui creuse considérablement les écarts, une école où les enseignants auraient des moyens pour aider, au sein de la classe, les plus faibles ; où l'on expliquerait clairement aux élèves ce à quoi ils doivent répondre, ce que l'on attend d'eux, alors que seuls les enfants de diplômés connaissent la réponse. Il y a selon lui deux solutions. Soit on assume le néolibéralisme scolaire français et la loi du plus fort. Et si l'on croit, au contraire, qu'il est de l'intérêt général d'avoir une école plus juste, il est temps de mettre en œuvre des transformations de fond. Il faudrait pour cela, des moyens financiers et davantage de courage politique.

Il est donc bon d'entendre que l'éducation reste une priorité nationale et que des moyens sont mis en œuvre mais reconnaissons-en malgré tout les limites. Notre École reste bien fragile.

Notre département, quant à lui, devra s'adapter à la Convention ruralité. Convention qui nous permet cette année une dotation en postes supplémentaire et garantirait aux municipalités 3 ans sans fermeture de classe... Pourquoi ce cadeau si les bienfaits sont réels et s'il ne s'agit pas d'un écran de fumée pour, au final, récupérer justement des postes d'enseignants ?

Madame l'IA, avez-vous un objectif chiffré en terme de diminution du P/E ?

Vous l'avez compris, cette convention nous inquiète beaucoup.

Malgré les arguments que vous avez pu nous donner en CTSD et l'assurance qu'il ne s'agirait pas de créer systématiquement des RPI concentrés (Comme ce fut le cas dans des départements qui ont appliqué les premières conventions ruralité), le risque est grand d'ouvrir une brèche qui permette, à l'encontre de l'objectif affiché, d'accentuer la désertification rurale.

L'école rurale par sa proximité joue un rôle primordial et ses résultats sont positifs en termes d'acquis pour les élèves. Toutes les évaluations montrent que les élèves y réussissent aussi bien ou mieux en français et en mathématiques que dans les écoles urbaines.

Les études de l'OCDE et du ministère prouvent aussi que les élèves des classes multiniveaux ont de meilleures réussites aux examens internationaux que ceux des structures plus grosses. Sous réserve évidemment d'effectifs réduits...

L'école est aussi un atout en termes de lien social. C'est une fonction importante de la vie de la commune et de son développement.

Lutter contre la baisse démographique en diminuant l'offre de service public et l'accessibilité aux besoins essentiels, en provoquant de fait la baisse de passage dans les villages, serait paradoxale.

La création de RPI, implique d'autre part, le rallongement du temps de transport pour les enfants, l'augmentation des coûts, des classes plus chargées...

Ce nouveau projet soulève donc un certain nombre de questions. Les enseignants seront-ils consultés ? Que sera-t-il envisagé en cas de refus des maires ?

Chaque territoire doit penser son organisation en fonction d'un diagnostic local.

L'avenir de l'école rurale passe donc aujourd'hui par une réflexion collective à laquelle devront être associés tous les partenaires de l'école.

Pour revenir aux mesures de cartes scolaires étudiées aujourd'hui, nous déplorons la poursuite des primarisations d'école, aboutissant à des structures parfois proches de la taille de petits collèges. Ces gros établissements ne sont pas adaptés au fonctionnement particulier de l'école primaire.

A Saint-Dizier, la consultation des conseils d'école est sans appel : l'opposition est largement majoritaire.

Dans ces grosses écoles en particulier mais dans toutes les écoles de manière générale, le poste de directrice/teur est un poste clé. Nous avons déjà souligné la lourde tâche de ces collègues : gestion d'une équipe, suivi des élèves et relations avec les parents d'élèves, l'administration, les élus locaux, etc. Alors que la liste ne fait que s'allonger, le temps de décharge, sans classe, dont bénéficiaient les directrices et directeurs jusque là en Haute-Marne va diminuer. Malheureusement, une fois de plus, la dotation implique de faire des choix. Fermer une classe ou donner aux directrices/teurs les moyens d'assumer correctement leurs fonctions. Déshabiller l'un pour habiller l'autre.

La carte scolaire ne peut définitivement pas nous satisfaire.

Enfin, nous souhaitons également soulever ici le problème de l'incohérence de la répartition des élèves entre les écoles dans certaines communes. En effet, les dérogations accordées aboutissent parfois, sur une même commune, à des écoles dépeuplées quand d'autres sont surchargées. Et bien souvent ce déséquilibre va à l'encontre de la mixité sociale.